



# Mairie de Bert

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 24 OCTOBRE 2023

6 Rue de la Mairie  
03130 - Bert

Tél : 00 33 4 70 99 60 90

Courriel : [mairie-bert@orange.fr](mailto:mairie-bert@orange.fr)

Date de convocation : 19 octobre 2023

Mardi 24 octobre 2023 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER, Maire.

Étaient présents : M. Michel VIVIER, M. MESTRIES Jean Louis, M. MATHIEU Patrick, M. Gilles JALICOT, M. Nicolas GUY, Mme Emilie BERNARDIN, Mme VIVIEN Sandrine, M. RIVES Didier

Pouvoirs : Mme MATHIEU Dominique à M. MATHIEU Patrick

Etai(ent)t excusé(e)s :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : BERNARDIN Emilie

N° Ordre	Objet	Décision du Conseil
44.2023	Approbation Convention RPI Varenes/Trézelles/Bert	9 voix POUR
45.2023	Réhabilitation de l'ancienne école/cantine	1 voix CONTRE 2 ABSTENTIONS 6 voix POUR
46.2023	Attribution participation employeur à la prévoyance et la santé aux agents communaux	9 voix POUR
47.2023	Aliénations de chemins ruraux	9 voix POUR

Le procès-verbal sera validé au commencement de la séance suivante, signé par Monsieur le Maire et le ou les secrétaires de séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal sera publié et un exemplaire papier sera mis à la disposition du public aux horaires d'accès de la mairie.

Affiché le 26/10/2023

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 24 octobre 2023**

Date de convocation : 19 octobre 2023

Mardi 24 octobre 2023 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER, Maire.

Étaient présents : M. Michel VIVIER, M. Jean Louis MESTRIES, M. Patrick MATHIEU, M. Gilles JALICOT, M. Nicolas GUY, Mme Emilie BERNARDIN, Mme Sandrine VIVIEN.

Pouvoirs : Mme Dominique MATHIEU à M. Patrick MATHIEU

Étai(ent)t excusé(e)s :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : BERNARDIN Emilie

**Ordre du Jour** :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Décisions du maire
- Débat sur les Energies Renouvelables
- Approbation de la convention du Regroupement Pédagogique Intercommunal
- Décisions sur les travaux de l'ancienne école
- Décisions sur les complémentaires agents
- Décisions sur les fossés
- Décisions sur les aliénations de chemins ruraux
- Compte rendu des représentants du conseil au SIVOS, SIVOM, bornage de terrain aux Boués, etc.
- Débat sur le chemin à créer pour accéder à l'église
- Questions diverses

**Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2023**

Les membres du conseil municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ le compte-rendu relatif à la réunion du conseil municipal du 12 septembre 2023.

**DECISION DU MAIRE**

Néant

**ENERGIES RENOUVELABLES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qui convient de réfléchir sur les possibilités d'implantation de zones pouvant accueillir des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, tracker, éoliennes, etc...) Au sujet des éoliennes, leur implantation paraît improbable vu la configuration de notre territoire, à l'exception de particuliers pour leur usage personnel.

Pour les énergies basées sur le solaire, le déploiement en zone rurale a déjà commencé pour preuve cette année, on a déjà recensé 4 déclarations de travaux et 2 permis de construire.

Pour l'instant, le conseil n'a pas pu déterminer de grands projets liés à l'énergie solaire.

**APPROBATION DE LA CONVENTION du Regroupement Pédagogique Intercommunal  
Varennes S/Tèche – Trézelles - Bert**

Monsieur le Maire ayant donné lecture aux membres présents du projet de convention du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Varennes s/Tèche-Trézelles-Bert, demande la validation de celui-ci. Après délibéré, et avec 9 voix POUR, le projet du RPI Varennes s/Tèche-Trézelles-Bert est adopté.

## **REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE/CANTINE EN SALLE DES ASSOCIATIONS**

Lors de la séance du 30 mai 2023, le conseil municipal a autorisé le maire, avec 9 voix POUR, à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès des financeurs ETAT, DEPARTEMENT et REGION pour financer le projet de réhabilitation de l'ancienne école et cantine en salle des associations. A ce jour, nous avons reçu les accords de subventions pour un total de 226 416 € sur un montant prévisionnel total de travaux de 310 692 €, et qui resterait un autofinancement de 84 276 €.

Il conviendra de réfléchir pour réaliser des économies de combustibles sur les bâtiments Salles Communales.

Après délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le maire, avec 1 voix CONTRE (D. RIVES), 2 ABSTENTIONS (G. JALICOT, N.GUY) et 6 voix POUR, à lancer la procédure d'appel d'offres auprès des entreprises, à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux, à programmer les crédits nécessaires au budget de l'année 2024.

## **DECISION : PARTICIPATION EMPLOYEUR COMPLEMENTAIRE ET PREVOYANCE AUX AGENTS COMMUNAUX**

Monsieur le maire rappelle le décret publié le 21 avril 2022 qui vise à définir les garanties minimales des contrats destinés à couvrir les risques en matière de prévoyance et de santé, et fixe le montant de référence pour le calcul de la participation minimale obligatoire des employeurs publics.

La participation mensuelle des collectivités au financement pour chaque agent, des garanties de protection sociale complémentaire (prévoyance) ne peut être inférieure à 20 % du montant de référence, fixé à 35 euros, soit une participation minimale de 7 euros minimum.

La participation mensuelle en matière de complémentaire santé, ne peut être inférieure à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros, soit une participation de 15 euros par mois minimum.

Cette participation financière obligatoire sera versée aux agents fonctionnaires ainsi que les agents de droits publics et de droit privé. L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents actifs.

La participation, s'il y en a une, sera versée soit directement à l'agent, sur la base d'un montant unitaire, soit via une mutuelle, une institution de prévoyance ou une entreprise d'assurance sous forme d'un montant d'aide par agent.

Les collectivités peuvent apporter leur participation soit au titre du risque « santé », soit au titre du risque « prévoyance », soit au titre des deux risques. Les agents bénéficiaires devront fournir une attestation de leur assurance déjà en place, en tant qu'entreprise, ou institution ou mutuelle labellisée.

Entendu les explications, le conseil municipal décide, avec 9 voix POUR de verser :

- 23 euros par mois et par agent pour la complémentaire santé

- 18 euros par mois et par agent pour la prévoyance

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **DECISION TRAVAUX FOSSÉS**

Monsieur le maire présente à l'assemblée les devis reçus de l'entreprise THINET pour la réalisation de travaux de fossés sur le chemin des Chevreux et chemin des Godets.

Après examen de ceux-ci, l'assemblée demande s'il serait possible d'obtenir d'autres propositions afin de pouvoir comparer les travaux à exécuter.

Les entreprises ALLAIS, CHEVENIER et JACQUET seront donc consultés. La décision sera prise lors d'une prochaine séance.

## **ALIENATION DE CHEMINS RURAUX : LES TARPELANS – LES ROCHES DECLASSEMENT DES CHEMINS**

Monsieur le maire informe l'assemblée avoir reçu deux demandes d'acquisition de chemins ruraux par des propriétaires de terrains mitoyens. Une concerne le chemin des Tarpelans (allant de l'intersection du lieu-dit Les Gervais jusqu'à l'intersection avec le chemin du Roc) et l'autre concerne le chemin des Roches (allant de la route départementale jusqu'à l'intersection de la route des Roches). Ces chemins ne sont plus affectés à un usage de service public dans la mesure où, seuls les propriétaires les utilisent et les entretiennent depuis plusieurs années. Il convient de procéder à la désaffectation de ces deux chemins.

Après avoir entendu les explications, les membres présents, avec 9 voix POUR, décident du déclassement du chemin des Tarpelans et du chemin des Roches du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal, et autorisent le maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

## COMPTE RENDUS DES REUNIONS : SIVOS, SIVOM, bornage de terrain

- Bornage de terrain aux Boués : M. MESTRIES rend compte de la réunion où il a assisté le 21 septembre 2023
- SIVOS : Mme MATHIEU a participé à la réunion du 17 octobre 2023 à Liernolles  
8 élèves domiciliés à BERT et scolarisés au collège du Donjon – avec une participation à charge de BERT de 237 euros par enfants.  
Un projet d'installation de douches séparées Filles/Garçons pour un coût de 3 500 euros sera budgétisé en 2024.  
Des travaux sur la chaudière du gymnase sont à prévoir ; le SDE participe à hauteur de 1 000 euros.
- SIVOM : M. JALICOT Gilles a assisté à l'assemblée générale en date du 26 septembre 2023  
Les rapports 2022 y ont été présentés.

## DEBAT ACCES A CREER POUR EGLISE

Monsieur le maire informe l'assemblée avoir discuté avec les services de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse pour solliciter une aide financière pour les travaux à prévoir pour la création de l'accès à l'église. Les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ont informé Monsieur le maire, que ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre des travaux à l'église.

De ce fait, les services communautaires seront sollicités pour un fonds de concours pour Amélioration des Centres-Bourgs des communes membres, sur le projet d'aménagement vers le terrain de tennis.  
Les devis reçus sont étudiés et le détail désignation/prix sera redemandé aux entreprises.

## QUESTIONS DIVERSES

- Information : Réunion COPIL pour PCAET le 16 novembre 2023 à la Grenette
- Information : Réunion RPI Varennes/Trézelles/Bert le 9 novembre 2023 à Trézelles
- Fibre optique : Informations reçues du Département reçues par courrier le 20 octobre 2023 du Président RIBOULET.  
« L'assemblée Départementale de l'Allier a voté la poursuite du déploiement de la fibre optique en Bourbonnais, pour tendre vers une couverture à 100 % du territoire. Le précédent objectif, qui était de raccorder 90 % des prises du territoire à fin 2022, a été atteint. Les 3 autres départements d'Auvergne, ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes ayant fait de même, la régie Auvergne Numérique, en charge du déploiement, a été missionnée pour produire les cahiers charges et lancer les appels d'offres correspondantes. Le titulaire a été choisi cet été et la phase d'identification des prises non encore raccordées est en cours. Lorsque cette phase sera terminée, les déploiements pourront commencer et se poursuivront jusqu'en 2026. Dès que j'aurai connaissance des plannings de ces derniers, je ne manquerai pas de vous en informer... »
- Enquête publique : du 5 novembre au 5 décembre 2023, une enquête publique est ouverte pour le compte de M. FAU Guillaume (SCEA des Lizards – Montcombroux les Mines) pour la construction d'un bâtiment de 160 places de veaux de boucherie sur litière accumulée de paille. Un avis du conseil municipal de BERT sera à l'ordre du jour de la prochaine séance, soit entre le 5 et 20 décembre 2023.
- Réunion du Lien Social prévue le 7 novembre 2023 pour l'organisation du repas de fin d'année des aînés
- Information : Offre d'emploi : la commune recherche un agent technique à compter du 2<sup>e</sup> trimestre 2023 pour une durée de 17 h 30 hebdomadaire. La vacance d'emploi sera déposée sur le Portail des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h.  
La prochaine réunion de conseil est fixée au 12 décembre 2023.

Le secrétaire de séance,

Emilie BERNARDIN

Le Maire,

Michel VIVIER